

ABONNEMENT.
 SOMME : 30 fr.
 Un an 16
 Six mois 8
 Trois mois 4

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 Août 1880.

Chronique générale.

Au conseil des ministres tenu avant-hier, il a été décidé « qu'il n'y avait pas lieu d'envoyer en Grèce la mission du général Thomassin. »
 Nous souhaitons que cette nouvelle soit vraie ; elle prouverait que le gouvernement recule enfin devant le sentiment général de réprobation dont la presse française s'est fait énergiquement l'écho. Il se rend à cause de l'opposition unanime qu'il a rencontrée, mais il n'en est pas moins vrai que, sans cette manifestation imposante, il allait nous lancer dans une aventure en Grèce. Le projet était parfaitement arrêté et répondait aux désirs de M. Gambetta.

La démission de M. Desprez, notre nouvel ambassadeur auprès du Saint-Siège, est aujourd'hui définitive.
 M. de Freycinet l'a annoncé mardi au conseil des ministres. (Tablettes.)

Le Journal officiel annonce que M. Baccourt, premier secrétaire d'ambassade au Vatican, remplira l'intérim pendant l'absence de M. Desprez.

La République française, qui célèbre bien à tort, en tête de ses colonnes, l'union des républicains, se donne un démenti, quelques lignes plus loin, en classifiant avec d'aigres commentaires les élus de gauche non inféodés à la gauche et à l'union républicaine. M. Gambetta souligne l'échec de MM. le général Chanzy et Gailly, sénateurs des Ardennes, et il constate avec satisfaction que les « représentants du centre gauche, notamment du centre gauche Dufaure, ont peu réussi. »

La République française dit aussi que « sur la plupart des points où ils se sont présentés, les champions de l'intransigeance ont été battus et à de grosses majorités. » Mais le Réveil social assure, au contraire, que les « candidats de l'administration ont le dessous », et il revendique sa part dans une victoire douteuse :

« Il est encore difficile d'analyser dans tous ses détails le scrutin du 4^{er} août ; néanmoins, nous constaterons que dans un certain nombre de circonscriptions les candidats intransigeants l'ont emporté sur les candidats opportunistes.
 » Nous constatons que les agents du gouvernement ont employé contre nos amis toutes les manœuvres et toutes les menaces. Nous reviendrons sur les détails de cette lutte électorale qui a pour nous une grande importance. »

En résumé, si sur certains points les républicains ont emporté des avantages moins considérables que ceux annoncés à la première heure, l'opportunisme a perdu des soldats, et le radicalisme a gagné des recrues.

Les conservateurs se sont éloignés du centre gauche parce qu'ils ont pensé que la résistance nécessaire comportait des « champions » plus résolus ; ils ont commis la faute de ne pas organiser leur action politique, et de ne pas seconder partout les royalistes dont l'énergique initiative doit être à la hauteur de tous les devoirs pour mériter d'être à la hauteur de tous les droits.

Quant aux anciens impérialistes, ils se sont confondus devant le scrutin avec les conservateurs, et ils ont laissé le jérômisme seul avec le prince qui représente la démagogie césarienne. (Union.)

Nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur a fait demander aux préfets une note sur chacun des nouveaux conseillers généraux élus dans les départements.

Certaines de ces élections surprennent beaucoup les ministres, et ne sont pas de nature à rassurer le monde opportuniste.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Nous avons annoncé précédemment que les ministres absents de Paris seraient convoqués pour assister à un conseil du gouvernement qui serait tenu à l'Élysée la veille du départ du Président de la République. »

« Aujourd'hui nous savons de source certaine que cette séance du conseil des ministres sera exclusivement consacrée aux mesures à prendre et aux ordres à envoyer aux préfets et aux procureurs généraux, pour assurer l'exécution complémentaire des décrets du 29 mars qui sera définitivement fixée au 31 août. »

« Quelques-uns des membres du cabinet auraient voulu différer cette date au mois d'octobre prochain, mais il paraît aujourd'hui qu'il y a des raisons majeures pour que celle du 31 août soit adoptée par le gouvernement. »

On dit aussi que M. Constans a déclaré, avant son départ pour le Midi, à un ancien ministre (M. Bardoux), que le 31 août les décrets seraient exécutés ; il a ajouté : « Ce n'est qu'un commencement ; je suis partisan de la séparation de l'Église et de l'État ! » Mais on peut être tranquille, M. Constans ne fera que ce que lui ordonnera M. le président de la Chambre des députés, et il se peut qu'au 31 août le tout-puissant dictateur ait des motifs sérieux pour conseiller l'abstention.

Il est convenu que signaler aux républicains les imprudences et les provocations de leurs actes ou de leurs paroles vis-à-vis de l'Europe, cela s'appelle, en langue opportuniste, faire appel à l'étranger.

N'en déplaise à la presse officieuse, nous trouvons que les hommes qui font appel à l'étranger sont ceux dont le langage contient des attaques inqualifiables contre les gouvernements européens qui n'ont pas l'avantage d'être en République.

L'autre jour, le ministre plénipotentiaire qui est chargé de représenter la France auprès du roi des Belges, déclarait dans une réunion électorale, à seule fin de gagner quelques voix à sa candidature de conseiller général :

« La République est le vrai gouvernement des peuples majeurs et libres. »

Pour être indiscret, le compliment à l'adresse des peuples qui vivent en monarchie — et la Belgique est du nombre — n'en est pas moins délicat et flatteur.

Dimanche, au Trocadéro, M. Victor Hugo prêchait la paix et la fraternité universelle en s'écriant :

« La vieille Europe est finie... notre haine ne va pas jusqu'aux hommes, à l'exception des empereurs qui sont hors l'humanité ! »

Nous le demandons à tout esprit honnête et de bonne foi : de semblables paroles ne constituent-elles pas le plus redoutable des appels à l'étranger ? (L'Ordre.)

Les officiers de l'armée étant outragés odieusement, dénoncés, diffamés par les feuilles de gauche, sans que le gouvernement paraisse aucunement s'inquiéter de les défendre, quelques-uns d'entre eux perdent patience et se laissent aller à se défendre eux-mêmes. Le colonel Rebillot, du 5^e régiment d'artillerie, pris à partie par la Lanterne, a demandé à ce journal, soit une rectification de certains faits allégués par lui, soit une réparation par les armes.

D'autre part : A la suite d'un article publié le 25 courant dans le journal radical de Foix, article injurieux pour l'honorabilité militaire de M. Pérossier, commandant au 426^e de ligne, en garnison à Pamiers, un duel au pistolet vient d'avoir lieu entre ce dernier et l'auteur de la publication, M. Régnier, professeur de rhétorique au collège de la même ville. Voilà de singulières épilogues aux « fraternisations » des 14 et 25 juillet entre l'armée et les « radicaux. »

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

Rien de pittoresque comme une excursion de Saint-Brieuc à Binic, Tréguier, Paimpol et autres petits ports de cabotage ou de pêche, qui conservent encore de nos jours leur bonne vieille physionomie bretonne.
 C'est le chemin de la côte. Tantôt il borde le sable des grèves ; tantôt, coupant en droite ligne quelque promontoire, il traverse des bois, des prairies, des rochers et landes sauvages où parfois se dresse un menhir, un dolmen.

Diligences et pataches ne manquent pas sur cette route ; mais les deux voyageurs dont nous commençons l'histoire étaient sans doute trop pauvres pour s'en être permis la dépense. Ils allaient à pied.

Le pays leur semblait inconnu : tout en eux révélait la curiosité, l'étonnement ; certains détails permettaient même de supposer qu'ils venaient de très-loin, peut-être du midi de la France.
 L'un d'eux était un vieillard ; l'autre, une jeune fille.

Elle paraissait avoir dix-huit ans. Elle était

svelte, enjouée, charmante. Toute la fraîcheur de son printemps, des traits délicats, de grands yeux noirs et de beaux cheveux blonds où, comme à plaisir, les derniers rayons d'un soleil d'été allumaient en ce moment les reflets d'or.

La brise du soir s'y jouait librement, car la jeune voyageuse, n'ayant plus à se garantir des ardeurs du jour, avait rejeté en arrière, sur les épaules, son petit chapeau de paille brune. La robe, ou plutôt le costume, était d'une coupe élégante dans sa simplicité. Un manteau, roulé dans sa double courroie, pendait à sa ceinture. La jupe, un peu courte, permettait de deviner, sous la bottine à forte semelle, un pied digne de Cendrillon. Les mains étaient à l'avenant.

Dans sa démarche, dans ses moindres mouvements, il y avait de la grâce, une sorte de distinction naturelle ; sur sa physionomie expressive, le charme de la franchise et de la virginité, un air à la fois timide et résolu qui faisait plaisir à voir.

Si parfois elle quittait un instant son compagnon pour cueillir une fleur dans la haie, pour grimper sur quelques hauteurs d'où son regard espérait un plus vaste horizon, au premier appel, elle revenait, elle accourait, docile et souriante :

— Me voici !... grand-père, me voici !... Ne vous inquiétez pas de moi... Bon courage.

— J'en ai !... répondait-il, et des jambes aussi !... N'y va-t-il pas de ton bonheur, fillette ?

Et gaîment, après une caresse, il se remettait en chemin.

C'était, pour le moins, un septuagénaire, mais alerte encore et jeune de cœur. Resté fidèle à la culotte de velours, il avait pour coiffure un grand feutre aux bords relevés en pointe sur le devant ; pour tout bagage un havre-sac à l'ancienne mode. Sa longue veste provençale, le bâton formant la crosse sur lequel il s'appuyait en marchant, sa figure austère et douce, ses cheveux blancs comme neige, lui donnaient un air si patriarcal que tous ceux que l'on rencontrait, après l'avoir regardé venir, le saluaient au passage.

Cependant, au sommet d'une côte, il manifesta quelques signes de fatigue, et, désignant un tronç d'arbre renversé sur le bord de la route :

— Reposons-nous, dit-il, ma mignonne... et tenons conseil.

Elle s'empressa de le faire asseoir. Pais, après avoir essuyé la sueur qui perlait au front du vieillard, elle lui dit avec un baiser :

— Pauvre grand-père !... Mais c'est que le voilà tout haletant... Ah ! je m'en veux d'avoir consenti à ce que nous achevions ainsi notre voyage !

— Eh ! répliqua le bonhomme, il le fallait bien, puisque notre boursicot s'est épuisé aux guichets du chemin de fer... Un trajet comme celui-là coûte gros... Plus de trois cents lieues, fillette !... Aussi ce matin, en descendant à Saint-Brieuc, nous avons

eu beau fouiller dans nos poches. Le prix de la voiture ne s'y trouvait pas.

— J'aurais pu vendre ma croix d'or, observa la jeune fille.

— Jamais !... se récria le vieillard, je n'ai pas voulu, moi... Oh !... mais non... Et cependant, ma Jeannette, c'est pour toi surtout que cette dernière étape doit être pénible.

— Dites donc charmante ! enivrante ! l'interrompt-elle. Un si beau pays... et si différent du nôtre, où l'on ne voit guère que des montagnes arides !... Ici, tout est vert, tout est riant !... Des prairies émaillées de fleurs... Des feuillages où chantent à la fois les oiseaux et les ruisseaux !... Sans cesse de nouvelles surprises !... Et ce matin donc, la grande !...

— Quelle grande surprise donc, fillette ?

— Quoi, vous ne vous en souvenez plus, grand-père ?... Il me semble, moi, que j'y suis toujours... Nous sortions d'un bois ; sur notre droite s'étendait à perte de vue des monticules tapissés de genêts et de bruyères... Une brise étrange venait de par là qui nous rafraîchissait le front, mais en desséchant mes lèvres... J'y passe la langue, c'est salé ! Le vent soufflait plus fort. Il s'y mêlait un bruit inconnu, comme des mugissements... Quelque chose m'attirait... Je cours, je gravis une dernière butte de sable... Ah !... plus rien que le ciel et l'eau... De grandes vagues vertes et de l'écume... Dieu ! mais

Le XIX^e Siècle publie cette remarque profonde :

« Les Jésuites, légalement expulsés de France, ne sauraient continuer à enseigner sous le couvert d'autrui, la chose est trop manifeste. »

Une seule chose est manifeste, c'est l'ignorance du XIX^e Siècle. Les Jésuites ne sont point « expulsés de France » ; les décrets qui les dispersent par la violence administrative ont été commentés dans des circulaires ministérielles dont les auteurs ont affirmé que, la Société de Jésus étant dissoute, chacun des membres de cette Société garde la plénitude des « droits individuels » du citoyen français.

Au nombre de ces droits, figure celui d'enseigner ; donc, les partisans de l'arbitraire et de « la haute police » reconnaissent eux-mêmes que les citoyens français dispersés comme Jésuites, mais non pas « expulsés », peuvent « continuer d'enseigner ».

Dans son ignorance, le XIX^e Siècle a du moins le mérite d'avouer que les décrets du 29 mars ne suffisent point au gouvernement de la République et qu'il faudrait y ajouter un décret d'expulsion.

Le programme des fêtes de Cherbourg a été adopté par les ministres, tel que l'a proposé la municipalité de cette ville. Le ministre de l'intérieur a télégraphié immédiatement au maire de Cherbourg pour lui annoncer l'adoption du programme dans tout son ensemble.

Il y a des démissions au ministère des affaires étrangères comme au ministère de la justice. Après le comte de la Baume et le marquis d'Audiffret, on annonce celle du vicomte de Pontbellanger, ancien attaché à l'ambassade de Vienne au temps du marquis de Vogué, et qui venait de passer avec succès l'examen de secrétaire.

Nous lisons dans le *Peuple français* : « On télégraphie de Sartène que des troubles graves ont eu lieu à l'occasion des élections pour le conseil général. »

Le conseil départemental de la Seine a décidé que dorénavant les instituteurs et institutrices ne conduiraient plus leurs élèves au catéchisme. Ils seront libres d'y aller le jeudi, si cela convient à leurs parents. Il est vrai que c'est une liberté qu'on ne peut leur ôter.

Cette mesure est le complément naturel de l'exclusion de l'enseignement religieux et de Dieu dans les écoles publiques. Il ne faut pas s'en étonner.

bon Dieu que c'est beau ! que c'était grand !... L'immensité !... la mer !...

Jeannette s'était redressée, s'était retournée vers l'Occident. L'enthousiasme brillait dans son regard. — La mer ! poursuivait-elle, oh !... je ne puis en rassasier mes yeux... Mais regardez-la donc ! Regardez !

Du sommet où s'étaient arrêtés nos deux voyageurs, on dominait l'Océan. L'astre du jour venait de disparaître, laissant après lui, sur les vagues frémissantes, un long ruissellement de lumière. L'horizon semblait en feu. Plus haut, plus loin, c'était de la pourpre et l'or des teintes dégradant depuis le violet foncé jusqu'au vert pâle, de toutes les merveilleuses harmonies d'un splendide coucher de soleil.

Au zénith, dans l'azur assombri déjà, naviguaient quelques petits nuages roses. A l'est, les premières étoiles s'allumaient. Sur la terre planait ce calme envahissant, ce recueillement mystérieux de la nature qui s'endort.

Le grand-père eut comme sa petite-fille une longue et silencieuse admiration. Puis, il lui dit :

— Tu avais raison, mon enfant, jamais je n'ai mieux senti que ce soir la toute puissante majesté du Créateur ! Mais il n'en est pas moins vrai que voici la nuit... nous ne pouvons arriver que demain. Où trouver un asile ?

— Bah ! fit-elle, à tout prendre, il y a des meu-

Une dépêche télégraphique adressée de Moulins au *Figaro*, à la date du 31 juillet, annonce un fait très-grave et qui n'est point de nature à calmer l'agitation et le mécontentement qui, malheureusement, commencent à se répandre dans l'armée. Voici les termes de la dépêche, que nous reproduisons sans commentaires :

Neuf officiers du 16^e régiment de chasseurs, MM. d'Aubigny et de Dampierre, capitaines ; Harduin, de Lichy, Duplessis de Pouzilac, lieutenants ; de Castelli, de Bellaing, de Mirandol de Labas-Duplessis, sous-lieutenants, s'étaient rendus isolément, sans armes et sans manifestation aucune, à la messe célébrée le 15 juillet, jour de la Saint-Henri.

Ces officiers avaient simplement assisté à la messe de fête, comme ils assistaient chaque année aux messes mortuaires du 21 janvier et du 16 octobre.

On a été fort surpris d'apprendre qu'aujourd'hui même, le colonel les a informés que, dénoncés au ministre, ce dernier ordonnait une enquête.

En attendant le résultat, le colonel a demandé aux officiers de lui donner par écrit les motifs de leur présence à la messe du 15 juillet, et les a envoyés aux arrêts de rigueur jusqu'à nouvel ordre.

Pas de commentaires sur la façon toute républicaine dont le ministre de la guerre comprend la liberté. C'est grotesque !

Chronique militaire.

Le gouvernement se préoccupe, dit le *Grand Journal*, des nombreuses attaques dont l'armée est l'objet depuis quelque temps de la part de la presse intransigeante. Si ces attaques se perpétuaient, elles seraient de nature à détruire tout esprit de discipline, et le gouvernement se dispose, croyons-nous, à mettre fin à ce genre d'accusations, qui ne peuvent avoir qu'un résultat : la désorganisation de notre armée.

Nous avons dit qu'un certain nombre de régiments de cuirassiers allaient quitter la cuirasse, et recevoir, en remplacement du revolver, la carabine avec les accessoires nécessaires à cet armement.

Le ministre a pris, en effet, une décision à cet égard.

Six régiments, on le sait, vont subir cette transformation. Il ne sera apporté aucune autre modification à l'uniforme et à la remonte.

Les régiments désignés pour cette expérience sont ceux qui ont les numéros pairs : les 2^e, 4^e, 6^e, 8^e, 10^e et 12^e.

A l'avenir, les six brigades de cavalerie de réserve se composeront chacune d'un régiment avec cuirasse et revolver, et d'un second régiment sans cuirasse, mais avec carabine.

M. le général Dusan est nommé au commandement de la 35^e brigade d'infanterie (18^e division, 9^e corps) et des subdivisions de région de Châtelleraut et de Tours, en

les de foin dans les prés...

— Y songes-tu, fillette !... à la belle étoile !...

— Sous le regard de Dieu, grand-père... Il me semble que cela nous porterait bonheur !...

Mais le vieillard ne renonçait pas à l'espoir d'atteindre une auberge, une ferme, où, moyennant le peu qui leur restait d'argent, ils obtiendraient l'hospitalité.

— Allons ! conclut-il, en route !

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 22^e fascicule consacré au département de l'Ain.

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

GRAVURES : Vue de Bourg. — Habitation de Voltaire à Ferney. — Nantua. — Tombeaux de l'église de Brou. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

remplacement de M. le général de Grammont.

LES MANŒUVRES D'AUTOMNE.

Des instructions ont été données par le ministre de la guerre pour l'exécution des grandes manœuvres d'automne qui doivent être exécutées dans les derniers jours de ce mois et dans la première quinzaine de septembre.

L'une des principales modifications introduites par M. le général Farre dans le système des manœuvres consiste dans l'extension de ces manœuvres à presque tous les corps de troupe. Jusque-là, on s'était borné à les prescrire pour un nombre de corps d'armée égal à peu près à la moitié de l'armée, nombre qui avait été réduit postérieurement au tiers de l'effectif. M. le général Farre a ordonné que toutes les troupes sortiraient cette année de leurs garnisons pour opérer au dehors, sauf celles que retiendraient des considérations spéciales.

Cette exception ne s'étend qu'aux 5^e et 8^e divisions d'infanterie, aux 1^{re} et 4^e divisions de cavalerie, aux 14^e et 15^e corps d'armée. Partout ailleurs, les brigades, les divisions et les corps d'armée manœuvreront pendant une période de cinq à douze jours.

Les unités de manœuvres seront combinées de fractions proportionnelles d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Elles seront pourvues des services accessoires nécessaires à toute troupe mobilisée.

Les officiers généraux seront donc désormais à même de se préparer chaque année au rôle si important qu'ils auraient à jouer en campagne. Ils pourront, en outre, vérifier et comparer sur le terrain le degré d'instruction des troupes et des officiers placés sous leurs ordres, rectifier, améliorer, complimenter ou blâmer, suivant les résultats. Le ministre de la guerre a complété le nouveau système de généralisation des manœuvres d'automne par d'autres dispositions ayant pour but d'accroître l'initiative des chefs qui les dirigent. On a laissé à ceux-ci plus d'indépendance dans l'établissement de leur programme. L'un des commandants de corps d'armée n'a même fait connaître que l'idée générale des opérations qu'exécuteront ses troupes, se réservant de donner les ordres des mouvements la veille du jour où ils devront avoir lieu, comme en campagne.

L'instruction ministérielle conseille encore à tout commandant de deux subdivisions qui sont engagées l'une contre l'autre, de se réserver les fonctions de chef des arbitres, afin d'éviter sûrement toute contestation, tout conflit et toute invraisemblance.

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires de l'armée active auxquels des effets d'habillement sont abandonnés au moment de leur renvoi dans leurs foyers, seront astreints à conserver ces effets et à les entretenir soigneusement après leur passage dans la réserve et jusqu'à ce qu'ils soient versés dans l'armée territoriale.

Ils devront arriver à leurs corps revêtus de cette tenue pour les périodes d'instruction.

A chaque appel il leur sera alloué une indemnité de 2 fr. par effet, pour le pantalon, la veste, le dolman, la tunique ou la capote, de 50 c. pour le képi.

Les réservistes recevront, en outre, des indemnités pour les effets de petit équipement ; pour une chemise apportée en sus de celle que l'homme a sur lui, 1 fr. 50 c. ; pour une paire de chaussures, 3 fr., etc.

Faute de se conformer à l'obligation de rapporter les effets d'habillement, les réservistes seront passibles de punitions qu'ils accompliront après les périodes d'exercice ; ils s'exposent également à des punitions en faisant usage de leurs effets militaires en dehors des convocations de l'autorité militaire.

Les journaux allemands annoncent que, par suite du nouveau projet de loi militaire, l'armée allemande sera portée à 503 bataillons d'infanterie, 340 batteries de campagne, 31 batteries d'artillerie à pied et 49 bataillons de génie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE SAUMUR.

Au programme des courses, que nous avons publié, nous pouvons ajouter le prix

suivant qui sera couru le premier jour, dimanche 24 août :

PRIX DES VENEURS (hunt and military steeple-chase) : Un objet d'art, pour haaks, chevaux d'ar-mes, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils jugeront convenables.) Entrée, 20 fr. au premier. Poids : 75 kil. Distance, 2,500 mètres et douze obstacles environ. Tenue de course.

Engagements jusqu'au jeudi 19 août, avant midi, chez M. Proust, rue de Bordeaux, Saumur.

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 8 août 1880, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Jemmapes, marche..... RYEMBAULT.
2. La Juive, fantaisie..... HALÉVY.
3. Peronnelle, polka pour piston.
4. Faust, grande valse..... GOUNOD.
5. La Druidesse, marche..... GUILBERT.

MONTREUIL-BELLAY.

M. Macé, greffier de justice de paix, est nommé juge de paix à Montreuil-Bellay, en remplacement de M. Viger.

Deux petites filles de 8 et 11 ans, qui gardaient des oies dans les terrains avoisinant la ligne de Saumur à Montreuil-Bellay, à un peu plus d'un kilomètre de la gare de cette dernière ville, s'étaient amusées à mettre des pierres sur les rails.

Quelques instants après, vers 8 heures du soir, arrivait à toute vitesse un train qui aurait pu dérailler si le chasse-pierre de la locomotive n'avait, heureusement, dispersé ces obstacles.

ANGERS.

Le *Journal de Maine-et-Loire*, le *Courrier d'Angers* et l'*Etoile* sont cités à comparaître à l'audience de samedi pour avoir reproduit un article extrait du *Moniteur universel* et concernant M. Louis Assiot, préfet de Maine-et-Loire.

Le *Courrier* et le *Journal de Maine-et-Loire* avaient donné la rectification adressée par M. le préfet, et l'*Etoile* avait également publié une note démentant la nouvelle du *Moniteur*.

Théâtre d'Angers. — Le 5 septembre prochain, M^{lle} Sarah Bernhardt donnera une représentation au théâtre d'Angers. La pièce jouée sera *Froufrou*, comédie de MM. Halévy et Meilhac.

On érit de Chavagnes (Vendée) :

« Dimanche, le jour des élections, le sieur Duplét, porteur de bulletins de M. Deladubuterie, candidat conservateur du canton de Pouzauges, a été roué de coups par les radicaux. Un médecin a été appelé ; son état est très-grave. »

Tribunaux.

Cour d'assises de Maine-et-Loire. — Pierre-François Louveau, accusé de tentative d'assassinat, et Paul Boulay, accusé de complicité dans le même crime, étaient appelés à l'audience de lundi dernier.

Le parquet de la Cour ayant omis, on ne sait pourquoi, de demander une autorisation ministérielle pour faire sortir de la maison centrale de Fontevault où il est détenu et où la tentative criminelle a été commise, le principal témoin, cette affaire a dû être renvoyée à l'audience d'aujourd'hui jeudi.

Nous avons reçu avant-hier soir, dit l'*Espérance* de Nantes, assignation à comparaître lundi prochain, 9 août, devant le tribunal correctionnel, à l'occasion des dessins que nous avons reproduits l'avant-veille de la fameuse fête républicaine. Nous n'avions pas d'autorisation préalable ; voilà noire crime.

Nous lisons dans le *Journal de Loir-et-Cher* :

« Hier au soir, assignation nous a été donnée à comparaître vendredi prochain devant le tribunal de police correctionnelle

comme prévenu d'avoir, à Blois, dans les numéros du *Journal de Loir-et-Cher*, datés du 16 juillet 1880, publié un dessin intitulé : *Trophée des vainqueurs de la Bastille*, sans avoir obtenu ni même demandé l'autorisation de l'administration. — Délit prévu et puni par l'article 22 du décret du 17 février 1852. »

» Faire un procès de presse pour obtenir une condamnation à 16 fr. ou à 25 fr. d'amende ! Comme c'est libéral et intelligent !... »

« Un duel en chambre », voilà l'affaire d'une nature assez rare dont la 8^e chambre du tribunal de la Seine s'occupait à l'audience du 3 août.

Six prévenus étaient assignés : les deux adversaires, MM. Roger Archambault de Montfort, sous-lieutenant de cavalerie à l'École de Saumur, et Emile Protche, ex-élève de l'École des mines ; les quatre témoins étaient : MM. Voille de Villarnon, étudiant, Charles Parisot, maréchal-des-logis de dragons, pour M. de Montfort ; MM. Brézol et Méner, étudiants en droit, pour M. Protche. Le tribunal a jugé que de Montfort ne saurait être reconnu coupable du délit de

coups et blessures dans l'accomplissement duquel il a été victime, et le renvoie des poursuites, sans dépens. MM. Protche et de Villarnon sont condamnés chacun à 100 francs d'amende, les autres prévenus chacun à 25 francs.

CONSEILS ET RECETTES.

LES FIGURES DE MOUCHES.

Un journal du Nord raconte qu'un jeune homme de Trélon, le sieur Jean-Louis Lecerf, âgé de 25 ans, vient de succomber, après trois jours d'horribles souffrances, des suites d'une piqûre de mouche à la lèvre. Il n'avait pas d'abord fait attention au petit bouton qui s'était formé ; quand il appela le médecin, il était trop tard, le virus inoculé s'était mêlé au sang.

A cette occasion, rappelons qu'on ne saurait enterrer avec trop de soin les animaux morts, ne serait-ce qu'un petit lapin ou une souris, surtout pendant les chaleurs ; car c'est sur le cadavre des animaux en putréfaction que les mouches recueillent le venin qu'elles transmettent aux hommes et aux

animaux et dont les effets sont si terribles. Chaque ménage devrait avoir un petit flacon d'ammoniaque (alcali volatil), et en verser quelques gouttes sur toutes les piqûres. On éviterait ainsi les accidents de la nature de celui que nous racontons aujourd'hui.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 août.

Notre 5 0/0 reprend le cours rond de 119 ; avec le coupon de 1.25 détaché lundi, cela fait 120.25. Avant la rentrée, on ne peut pas souhaiter de meilleurs prix. L'italien est à 83.50. Le Florin d'Autriche fait 74.70.

Nous pouvons signaler dans le groupe de nos valeurs de crédit un mouvement qui justifie nos prévisions. La Banque d'Escompte gagne aujourd'hui 20 fr., elle a repris tout le coupon de dividende qui a été payé le 1^{er} juillet. La Banque Hypothécaire est en avance de 10 fr., à 610. Les obligations 500 fr. 4 0/0 de l'Institution sont fort recherchées. Elles sont délivrées à Paris et en province au prix net de 485 fr. par toutes les Sociétés qui ont pris part à la création de la Banque Hypothécaire.

Le Crédit foncier bénéficie de la même impulsion que la Banque d'Escompte. On est à 1,280.

Le Crédit lyonnais fait 940. La Société générale française de Crédit est fort demandée. On entrevoit une importante plus-value sur ses titres dans un prochain délai. La Banque de Paris fait 1,055.

La Banque parisienne est très-faible. Les portefeuilles vendent afin de profiter d'une prime de 155 fr. qui ne semble pas pouvoir se maintenir. On vend la Rente foncière parisienne et on achète en échange des actions de la Société des Immeubles de Paris qui malgré des garanties au moins égales coûtent 100 fr. de moins.

On négocie les obligations des Chemins de fer brésiliens à 472.75 et on demande à 720 les actions de la Réassurance.

BOURSE DE PARIS

DU 4 AOÛT 1880.

Rente 3 0/0	85 20
Rente 3 0/0 amortissable	87 25
Rente 4 1/2	116 »
Rente 5 0/0	118 80

Le CAPITAINE MINUIT, nouvel ouvrage de Ch. Deslys, vient de paraître chez Dentu. C'est un roman de cape et d'épée, mais tout moderne : L'expédition en Irlande du général Hoche, et celle du général Humbert, ce héros du *Lion amoureux* ; la grande aventure d'Edouard Fitz-Gérald. Rien de pittoresque, rien de dramatique, rien d'émouvant, d'intéressant et d'amusant comme ce récit. Des types curieux, des péripéties, toutes sortes de mystères et de surprises, et un dénouement terrible, voilà le *Capitaine Minuit*. Nous ne saurions trop recommander ce nouveau livre de CHARLES DESLYS, qui aura tout le succès de ses précédents ouvrages, *Miss Eva*, *Sœur Louise*, etc.

INSTITUTION SAINT-LOUIS

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

PRIX D'HONNEUR.

- PREMIÈRE DIVISION
EMILE GAIGNARD, de Gennes.
SECONDE DIVISION.
JULES CHEVRIER, de Brissac.

INSTRUCTION RELIGIEUSE

- PREMIER COURS
1 Prix. Raoul Gaborit, de Saumur.
2 — Marcel Poitou, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, 1 nom. (mention honorable).
- DEUXIÈME COURS
1 Prix. Maurice Voisine, de Saumur.
2 — Michaël Priou, de Grézillé.
- TROISIÈME COURS
1 Prix. Jules Chevrier, 1 cour. (prix d'honneur).
2 — Charles Legroux, de Fontevault.
- QUATRIÈME COURS
1 Prix. Clément Moreau, d'Allonnes.
2 — Georges Desveaux, de Montsoreau.
- CINQUIÈME COURS
Prix. Charles Bernard, de Saumur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

CLASSE DE PHILOSOPHIE

- EXCELLENCE
Prix. Charles Beaurepaire, de Saumur.
- Dissertation française
Prix. Charles Beaurepaire, 1 cour.
- Histoire et Géographie
Prix. Charles Beaurepaire, 2 cour.
- Mathématiques
Prix. René Thoreau, de Saumur.
- Sciences physiques et naturelles
Prix. Charles Beaurepaire, 3 cour. 1 nom.

CLASSE DE RHÉTORIQUE

- EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Raoul Gaborit, 1 cour.
ex-aequo Marcel Poitou, 1 cour. 1 nom.
- EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Raoul Gaborit, 2 cour.
- Travail et Conduite
Prix. Marcel Poitou, 2 cour. 2 nom.
- Vers latin
Prix. Marcel Poitou, 3 cour. 2 nom.
- Vers grecque
Prix. Marcel Poitou, 4 cour. 2 nom.
- Vers latins
Prix. Raoul Gaborit, 3 cour. 2 nom.
- Discours français
Prix. Raoul Gaborit, 4 cour. 2 nom.
- Discours latin
Prix. Marcel Poitou, 5 cour. 4 nom.
- Histoire et Géographie
Prix. Raoul Gaborit, 5 cour. 3 nom.
- Géométrie et Cosmographie
Prix. Edouard Mesnet, 2 nom.
- Devoirs de vacances
Prix. François Ballu, 1 nom.
— Raoul Gaborit, 6 cour. 4 nom.
— Edouard Mesnet, 1 cour. 2 nom.
— Marcel Poitou, 6 cour. 6 nom.

CLASSE DE SECONDE

- EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Léon Voisine, de Saumur.
- EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Léon Voisine, 1 cour.
- Travail et Conduite
Prix. Léon Voisine, 2 cour.

Version latine
Prix. Georges Jagot, 2 nom.

Vers latins
Prix. Léon Voisine, 3 cour. 1 nom.

Version grecque
Prix. Léon Voisine, 4 cour. 1 nom.

Narration française
Prix. Georges Jagot, 1 cour. 4 nom.

Narration latine
Prix. Georges Jagot, 2 cour. 4 nom.

Mémoire et Récitation
Prix. Armand de Monchy, 1 nom.

Histoire et Géographie
Prix. Armand de Monchy, 1 cour. 1 nom.

Algèbre et Géométrie
Prix. Léon Voisine, 5 cour. 5 nom.

Histoire naturelle
Prix. Georges Barré, 6 nom.

Devoirs de vacances
Prix. Georges Barré, 1 cour. 6 nom.
— Ernest Martin, 1 nom.
— Armand de Monchy, 2 cour. 1 nom.
— Léon Voisine, 6 cour. 6 nom.

CLASSE DE TROISIÈME

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. René Brillatz, 1 nom.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. René Brillatz, 1 cour. 1 nom.

Travail et Conduite
Prix. Henri Fourneau, de Saumur.

Thème latin
Prix. René Brillatz, 2 cour. 2 nom.

Version latine
Prix. René Brillatz, 3 cour. 2 nom.

Vers latins
Prix. René Brillatz, 4 cour. 2 nom.

Thème grec
Prix. Augustin Guery, 6 nom.

Version grecque
Prix. Marius Chevillot, 2 nom.

Mémoire et Récitation
Prix. Augustin Guery, 1 cour. 7 nom.

Histoire et Géographie
Prix. Michaël Priou, 1 cour. 3 nom.

Arithmétique et Géométrie
Prix. Michaël Priou, 2 cour. 3 nom.

Devoirs de vacances
Prix. Georges Aubineau, de Concourson.
— René Brillatz, 5 cour. 7 nom.
— Henri Fourneau, 1 cour.
— Charles Regnard, 1 nom.

CLASSE DE QUATRIÈME

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Jules Chevrier, 2 cour.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Jules Chevrier, 3 cour.

Travail et Conduite
Prix. Charles Legroux, 1 cour.

Thème latin
Prix. Charles Legroux, 2 cour.

Version latine
Prix. Paul Salais, de Saumur.

Vers latins
Prix. Jules Chevrier, 4 cour. 1 nom.

Thème grec
Prix. Charles Legroux, 3 cour.

Version grecque
Prix. Jules Chevrier, 5 cour. 1 nom.

Mémoire et Récitation
Prix. Jules Chevrier, 6 cour. 1 nom.

Histoire et Géographie
Prix. Jules Chevrier, 7 cour. 1 nom.

Arithmétique
Prix. Jules Chevrier, 8 cour. 1 nom.

Devoirs de vacances
Prix. Charles Legroux, 4 cour.
— Fernand Mesnet, 2 nom.

- Paul Salais, 1 cour. 2 nom.
- Henri Vaillant, de Saumur.

CLASSE DE CINQUIÈME

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Joseph Gigon, 1 nom.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Joseph Gigon, 1 cour. 1 nom.

Travail et Conduite
Prix. Clément Moreau, 1 cour. 1 nom.

Thème latin
Prix. Joseph Gigon, 2 cour. 2 nom.

Version latine
Prix. Joseph Gigon, 3 cour. 2 nom.

Thème grec
Prix. Joseph Gigon, 4 cour. 2 nom.

Version grecque
Prix. Joseph Gigon, 5 cour. 2 nom.

Orthographe
Prix. Joseph Gigon, 6 cour. 2 nom.

Mémoire et Récitation
Prix. Joseph Gigon, 7 cour. 2 nom.

Histoire et Géographie
Prix. Paul Raoult-Deslongchamps, de Saumur.

Arithmétique
Prix. Joseph Gigon, 8 cour. 2 nom.

Écriture
Prix. Georges Rainbault, de Saumur.

Devoirs de vacances
Prix. Paul Raoult-Deslongchamps, 1 cour. 1 nom.

CLASSE DE SIXIÈME

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Maurice Pichot, 1 nom. (mention honorable).

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Maurice Pichot, 1 cour. 1 nom.

Travail et Conduite
Prix. Maurice Pichot, 2 cour. 1 nom.

Thème latin
Prix. Maurice Pichot, 3 cour. 1 nom.

Version latine
Prix. Maurice Pichot, 4 cour. 1 nom.

Thème grec
Prix. Charles Raguideau, de Saumur.

Version grecque
Prix. Georges Desveaux, 1 cour. 5 nom.

Orthographe
Prix. Maurice Pichot, 5 cour. 2 nom.

Mémoire et Récitation
Prix. Georges Desveaux, 2 cour. 6 nom.

Histoire et Géographie
Prix. Maurice Pichot, 6 cour. 3 nom.

Arithmétique
Prix. Fernand Angeli, 7 nom.

Écriture
Prix. Charles Raguideau, 1 cour.

Devoirs de vacances
Prix. Georges Desveaux, 3 cour. 8 nom.

CLASSE DE SEPTIÈME

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
1 Prix. Charles Bernard, 1 cour.
2 — Maurice Amiot, de Saumur.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
1 Prix. Charles Bernard, 2 cour.
2 — Maurice Amiot, 1 cour.

Thème latin
1 Prix. Charles Bernard, 3 cour.
2 — Maurice Amiot, 2 cour.

Version latine
1 Prix. Charles Bernard, 4 cour.
2 — Maurice Amiot, 3 cour.

Orthographe
1 Prix. Edouard Pichat, 3 nom.
2 — Paul de Monchy, 1 nom.

- Mémoire et Récitation**
 1 Prix. Ernest Michel, de Saumur.
 2 — Charles Bernard, 5 cour.
- Histoire et Géographie**
 1 Prix. Ernest Michel, 1 cour.
 2 — Maurice Amiot, 4 cour.
- Arithmétique**
 1 Prix. Charles Bernard, 6 cour. 1 nom.
 2 — Georges Raguideau, 1 nom.
- Écriture**
 1 Prix. Thierry de la Loge, de Paris.
 2 — Maurice Amiot, 5 cour. 1 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Jacques du Gardier, 1 nom.
 Acc. Christian de Fonbrune, 1 nom.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL

COURS SUPÉRIEUR

- EXCELLENCE PREMIER CONCOURS**
 Prix. Louis Chaillou, de Saumur.
- EXCELLENCE SECOND CONCOURS**
 Prix. Louis Chaillou, 1 cour.
- Travail et Conduite**
 Prix. Louis Chaillou, 2 cour.
- Littérature et Morale**
 Prix. Emile Gaignard, 1 cour. 3 nom.
- Histoire et Géographie**
 Prix. Jules Prouteau, 1 nom.
- Algèbre et Trigonométrie**
 Prix. Louis Chaillou, 3 cour. 1 nom.
- Géométrie élémentaire et Cosmographie**
 Prix. Eugène Gouin, de Fontevault.
- Mécanique et Géométrie descriptive**
 Prix. Louis Chaillou, 4 cour. 2 nom.
- Physique**
 Prix. Louis Chaillou, 5 cour. 2 nom.
- Chimie**
 Prix. Louis Chaillou, 6 cour. 2 nom.
- Histoire naturelle**
 Prix. Louis Chaillou, 7 cour. 2 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Charles Gaudicheau, 1 nom.

PREMIER COURS.

- EXCELLENCE PREMIER CONCOURS**
 1 Prix. Louis Gilbert, 1 nom.
 2 — Anselme Jamet, 1 nom.
- EXCELLENCE SECOND CONCOURS**
 Prix. Louis Gilbert, 1 cour. 1 nom.
- Travail et Conduite**
 Prix. Anselme Jamet, 1 cour. 2 nom.
- Littérature et Morale**
 Prix. Louis Gilbert, 2 cour. 1 nom.
- Histoire et Géographie**
 Prix. Anselme Jamet, 2 cour. 3 nom.
- Géométrie élémentaire et Cosmographie**
 Prix. Louis Gilbert, 3 cour. 1 nom.
- Mécanique et Géométrie descriptive**
 Prix. Anselme Jamet, 3 cour. 4 nom.

- Physique**
 Prix. Louis Gilbert, 4 cour. 1 nom.
- Chimie**
 Prix. Louis Gilbert, 5 cour. 1 nom.
- Histoire naturelle**
 Prix. Louis Gilbert, 6 cour. 1 nom.
- Comptabilité**
 Prix. Anselme Jamet, 4 cour. 7 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Léon Foucher, de Saumur.
 — Louis Gilbert, 7 cour. 2 nom.

SECOND COURS

- EXCELLENCE PREMIER CONCOURS**
 1 Prix. Maurice Chasseloup de Châtillon, de Saumur.
 2 — Louis Marcheteau, du Vaudelnay.
- EXCELLENCE SECOND CONCOURS**
 1 Prix. Louis Marcheteau, 1 cour.
 2 — Charles Breton, 1 nom.
- Travail et Conduite**
 1 Prix. Félix Lamoureux, 2 nom.
 2 — Louis Marcheteau, 2 cour.
- Orthographe**
 1 Prix. Edgard Martinon, d'Angliers (Vienne).
 2 — Maurice Maurat, 1 nom.
- Littérature et Morale**
 1 Prix. Eugène Blondet, de Paris.
 2 — Maurice Chasseloup de Châtillon, 1 cour. 3 nom.
- Histoire et Géographie**
 1 Prix. Auguste Toupelin de la Doilière, 3 nom.
 2 — Eugène Blondet, 1 cour.
- Algèbre et Géométrie**
 1 Prix. Eugène Blondet, 2 cour.
 2 — Charles Breton, 1 cour. 3 nom.
- Mathématiques appliquées**
 Lever des plans — Arpentage — Cubage — Nivellement
 1 Prix. Louis Marcheteau, 3 cour. 4 nom.
 2 — Charles Breton, 2 cour. 3 nom.
- Physique et Chimie**
 1 Prix. Louis Marcheteau, 4 cour. 4 nom.
 2 — Charles Breton, 3 cour. 3 nom.
- Histoire naturelle**
 1 Prix. Maurice Chasseloup de Châtillon, 2 cour. 5 nom.
 2 — Charles Breton, 4 cour. 3 nom.
- Tenue des Livres**
 1 Prix. Louis Marcheteau, 5 cour. 5 nom.
 2 — Charles Breton, 5 cour. 3 nom.
- Devoirs de vacances**
 Acc. Auguste Doc, 2 nom.
 — Ferdinand Poitvin, 1 nom.

TROISIÈME COURS

- EXCELLENCE PREMIER CONCOURS**
 1 Prix. Julien Fouet, 1 nom.
 2 — Gustave Cheruy, de Saumur.
- EXCELLENCE SECOND CONCOURS**
 1 Prix. Anatole Octave, de Thouars (Deux-Sèvres).
 2 — Julien Fouet, 1 cour. 1 nom.
- Travail et Conduite.**
 1 Prix. Julien Fouet, 2 cour. 1 nom.
 2 — Edouard Nau, 3 nom.

- Orthographe et Analyse**
 1 Prix. Eugène Normand, 1 nom.
 2 — Gustave Cheruy, 1 cour. 1 nom.
- Narration**
 1 Prix. Gustave Cheruy, 2 cour. 1 nom.
 2 — Charles Brard, de Thouars (Deux-Sèvres).
- Mémoire et Récitation**
 1 Prix. Julien Fouet, 3 cour. 3 nom.
 2 — Louis Filmon, 5 nom.
- Histoire et Géographie**
 1 Prix. Anatole Octave, 1 cour. 3 nom.
 2 — Jules Hublot, 2 nom.
- Écriture**
 1 Prix. Anatole Octave, 2 cour. 3 nom.
 2 — Louis Filmon, 1 cour. 6 nom.
- Arithmétique et Géométrie**
 1 Prix. Anatole Octave, 3 cour. 3 nom.
 2 — Jules Hublot, 1 cour. 2 nom.
- Arpentage**
 1 Prix. Anatole Octave, 4 cour. 3 nom.
 2 — Jules Hublot, 2 cour. 2 nom.
- Physique et Chimie**
 1 Prix. Anatole Octave, 5 cour. 3 nom.
 2 — Julien Fouet, 4 cour. 6 nom.
- Tenue des Livres**
 1 Prix. Anatole Octave, 6 cour. 3 nom.
 2 — Jules Hublot, 3 cour. 3 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Paul Degaille, 2 nom.
 — Jules Malécot, de Saumur.
 — Maurice Regnard, 5 fois nom.

QUATRIÈME COURS

- EXCELLENCE PREMIER CONCOURS**
 1 Prix. Edmond Bigeau, de Saumur.
 2 — Théophile Berthelot, de Parnay.
- EXCELLENCE SECOND CONCOURS**
 1 Prix. Edmond Bigeau, 1 cour.
 2 — Théophile Berthelot, 1 cour.
- Grammaire, Orthographe et Analyse**
 1 Prix. Edmond Bigeau, 2 cour.
 2 — Joseph Ruault, 3 nom.
- Exercices de style**
 1 Prix. Joseph Ruault, 1 cour. 3 nom.
 2 — Edmond Bigeau, 3 cour.
- Lecture**
 1 Prix. Roger Guénault, 3 nom.
 2 — Joseph Ruault, 2 cour. 3 nom.
- Écriture**
 1 Prix. Théophile Berthelot, 2 cour. 3 nom.
 2 — Roger Guénault, 1 cour. 3 nom.
- Mémoire et Récitation**
 1 Prix. Edmond Bigeau, 4 cour. 2 nom.
 2 — Joseph Ruault, 3 cour. 3 nom.
- Histoire et Géographie**
 1 Prix. Edmond Bigeau, 5 cour. 2 nom.
 2 — Joseph Ruault, 4 cour. 3 nom.
- Arithmétique**
 1 Prix. Théophile Berthelot, 3 cour. 4 nom.
 2 — Edmond Bigeau, 6 cour. 2 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Emile Joulain, de Saint-Lambert-des-Levés.
 — Joseph Ragon, 1 nom.

(La fin au prochain numéro.)

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PLUS D'ASTHME



SUFFOCATION et TOUX
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel

l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow,

Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit.

bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD, BASSON, successeur de TAxier; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (972)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.	
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —	9 10 soir.	
4 55 —			
7 50 —	11 48 —		
DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 38 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurépaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

ON DEMANDE un jeune homme désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

A VENDRE

DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n° 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinol.

S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE JOLIE VICTORIA

N'ayant presque pas servi.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON GUÉNAULT

Rue du Port-Cigogne, 2, SAUMUR.

VINS BLANCS ET ROUGES

Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC PAR AN

90,000 Abonnés

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

[Saumur, imprimerie de P. GODET.]

Certifié par l'imprimeur soussigné.